

2025 RJ 0763

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SKINCARE ELITE



## PROCES VERBAL D'INVENTAIRE SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE QUINZE OCTOBRE A TREIZE HEURES

**A la requête de :**

La SAS LES MANDATAIRES, Société de mandataires judiciaires près les Tribunaux de Commerce du ressort de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, domiciliée en cette qualité à (13300) SALON EN PROVENCE – 305 Boulevard Maréchal Foch et désignée ici à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la SARL SKINCARE ELITE, dont le siège social est à PELISSANNE (13330), Résidence Le Domaine, Bâtiment F, RDC nommée à ces fonctions suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE, le 02 Octobre 2025,

Déférant à cette réquisition et après avoir invité la Gérante de la société dont s'agit, Madame FABRE Coralie, à se rapprocher de l'Etude de Commissaires de Justice soussignée pour qu'il puisse être procédé à l'accomplissement de la mission prescrite, toutes mesures en la matière préalablement prises,

**J'ai,**

**Société Civile Professionnelle Nathalie JEAN, Valérie BERTAUD & Grégory BECHEIRON,  
Commissaires de Justice Associés à la Résidence de 13300 SALON DE PROVENCE,  
y domiciliée, 229 Avenue Georges Borel,**

Immédiatement été contactée par téléphone par Madame FABRE Coralie, gérante de SKINCARE ELITE, ainsi déclaré.

Après que je, en la personne de Maître BERTAUD Valérie, Commissaire de justice au sein de la SCP JEAN BERTAUD BECHEIRON, lui ai décliné mon nom, ma qualité et l'objet de ma mission à laquelle cette dernière m'a indiqué ne pas s'opposer, Madame FABRE, m'a expliqué que la SARL SKINCARE ELITE sous-louait une pièce dans un local commercial sis 21 avenue Lamartine 13170 LES PENNES MIRABEAU et qu'elle était esthéticienne spécialisée dans les soins du visage.

**Puis j'ai interrogé Madame FABRE sur les éventuels véhicules de la SARL SKINCARE ELITE et elle m'a répondu que la société n'en avait aucun ce que la consultation par mes soins du fichier d'immatriculation des véhicules me confirmera.**

## COPIE

2025 RJ 0763

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SKINCARE ELITE

Enfin, j'ai demandé à Madame FABRE Coralie, ainsi déclaré si SKINCARE ELITE détenait des biens susceptibles de revendication et elle m'a répondu que la société détenait :

-le mobilier de sa cabine dont le propriétaire est la locataire du local commercial,

-1 machine CONFORT LINE appartenant à BEAUTY TECH (que je ferai immédiatement rapatrier à mon étude),

-1 machine AQUAPURE appartenant à BEAUTY TECH (que je ferai immédiatement rapatrier à mon étude).

Enfin, rendez-vous a été pris pour le 15 octobre 2025 à 13h00 à l'adresse 21 avenue de Lamartine 13170 LES PENNES MIRABEAU pour que je puisse réaliser ma mission d'inventaire.

En date du 15.10.2025 à 13h00, je me suis donc rendue à l'adresse prévue. Là étant, j'ai rencontré Madame FABRE Coralie, ainsi déclaré.

Puis en sa présence, j'ai inventorié les biens suivants :

DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATIONS EN VALEUR DE D'EXPLOITATION	ESTIMATIONS EN VALEUR DE REALISATION
1 Vapozone simple	20	10
1 appareil UV portable pour diagnostiquer le type peau	20	10
1 chauffe-serviette	5	2
1 ensemble de 2 petits meubles en métal de décoration	10	5
1 lot d'une dizaine de produits pour la peau dont la quasi-totalité est entamés	MEMOIRE	MEMOIRE
<b>TOTAL ESTIMATION</b>	55.00 €	<b><u>27.00 €</u></b>



## COPIE

2025 RJ 0763

LIQUIDATION JUDICIAIRE SARL SKINCARE ELITE



Aucun autre élément utile et permis dans le cadre de ma désignation n'ayant pu être obtenu, j'ai clôturé mes opérations, fermé le local et restitué les clés à la locataire en titre puis j'ai dressé du tout le présent procès-verbal d'inventaire pour servir et valoir ce que de droit sous toutes réserves.

Le présent acte comporte 03 pages, 03 clichés photographiques pris et intégrés par mes soins outre le résultat du SIV et le détail du cout de l'acte.

<b>Art. A444-2 du Code de Commerce</b> (Calculée sur la valeur de réalisation) <b>Emolument 1 (de 0 à 1725 euros)</b>	<b>0.41 €</b>
<b>Art. A444-5 du Code de Commerce</b> <b>Vacations</b>	<b>23.00 €</b>
<b>Coût SIV (listes véhicules appartenant à la société)</b>	<b>17.02 €</b>
<b><u>TOTAL HT</u></b>	<b><u>40.43 €</u></b>
<b>TVA 20.00 %</b>	<b>8.09 €</b>
<b>Frais de déplacement</b> <b>(35 km x 2 ) x 0.636</b>	<b>44.52 €</b>
<b><u>TOTAL TTC</u></b>	<b><u>93.04 €</u></b>

**Maître Valérie BERTAUD**

